Instruction de travail 'Capture et chargement des volailles'

1. **Objectif:**

Cette instruction de travail s'adresse aux personnes travaillant dans l'exploitation et/ou aux aides occasionnels participant à la capture et au chargement des volailles. Elle comprend, d'une part, des consignes visant à garantir le respect des règles d'hygiène et de biosécurité lors des opérations et, d'autre part, des consignes relatives à la manipulation des volailles dans le respect de leur bien-être.

2. **Instruction de travail:**

a) Consigne d'hygiène
 1) L'accès à l'espace de vie des poulets n'est autorisé qu'après passage par le sas sanitaire:
 a. Les intervenants se lavent et/ou se désinfectent soigneusement les mains
 b. Les intervenants revêtent des vêtements propres et des chaussures propres avant de commencer les opérations.
 2) Tous les intervenants qui pénètrent dans l'espace de vie des poulets sont inscrits dans le registre des visiteurs avant le début des opérations, avec mention de leur nom et du motif de leur visite.
 3) Les aides occasionnels ne pénètrent dans les bâtiments d'élevage qu'à la demande de l'aviculteur ou sous la supervision de celui-ci ou de son représentant.

b) Bien-être animal
 1) Le bien-être des poulets est préservé dans toute la mesure du possible.
 2) Avant la capture des poulets, tous les obstacles, en particulier ceux présentant des arêtes vives ou des éléments saillants, sont retirés du bâtiment.
 3) Les opérations sont effectuées dans le calme afin de limiter autant que possible les situations de stress pour les poulets. Pendant la capture, l'éclairage est tamisé ou une lumière bleue est utilisée.
 4) Les poulets sont saisis et portés par les deux pattes ; pour les animaux plus lourds (p. ex. les reproducteurs), la poitrine peut également être soutenue. Il faut veiller à ce que les poulets ne heurtent aucun obstacle, en particulier lorsqu'ils battent fortement des ailes.
 5) Il est permis de porter au maximum 3 poulets par main.
 6) La distance sur laquelle les poulets sont portés est réduite au minimum : les conteneurs ou les caisses sont rapprochés autant que possible des poulets.
 7) Les poulets sont placés un par un dans les conteneurs ou les caisses. Lors de leur fermeture, il faut veiller à ce qu'aucun poulet ne se retrouve coincé par la tête, une patte ou une aile entre le volet et le conteneur ou la caisse. Les conteneurs ou caisses remplis sont chargés sur le camion sans secousses ni mouvements brusques afin d'éviter toute blessure aux poulets.
 8) Les manipulations ne doivent à aucun moment devenir brutales, afin de limiter autant que possible les fractures et les contusions.
 9) Les chauffeurs de camion reçoivent de leur donneur d'ordre des instructions concernant le nombre de poulets à placer dans chaque compartiment du conteneur ou de la caisse. Ce nombre est déterminé en fonction du type de conteneur ou de caisse, du poids communiqué par l'aviculteur, de l'état physique des poulets, des conditions météorologiques et de la durée du trajet. Ces consignes sont transmises aux équipes de capture et doivent être respectées par celles-ci.

Pour information:

- En cas d'utilisation d'une machine de capture, les prescriptions du fabricant doivent être respectées.
- Conformément aux dispositions légales, la surface disponible pendant le transport des volailles doit respecter les normes suivantes :

Catégorie	Surface en cm²
Volailles de moins de 1,6 kg	180 à 200 cm² par kg
Volailles de 1,6 kg à 3 kg	160 cm² par kg
Volailles de 3 kg à 5 kg	115 cm² par kg
Volailles de plus de 5 kg	105 cm² par kg

Ces valeurs peuvent varier en fonction non seulement du poids et de la taille des volailles, mais aussi de leur état physique, des conditions météorologiques et de la durée prévisible du trajet.